



Pôle emploi



Paris, le 10/05/2021

NEGOCIATION ANNUELLE OBLIGATOIRE : LA CFDT DIT OUI A UN 0,8% ENTIEREMENT DEDIE AUX PROMOTIONS PERENNES.

Lors de la Négociation Annuelle Obligatoire (NAO) 2021, la CFDT a revendiqué des mesures salariales pérennes et collectives visant à reconnaître l'investissement de tous dans un contexte particulièrement difficile.

Face au refus de la Direction de faire évoluer la valeur du point et la partie fixe dans le contexte budgétaire fixé par le Ministère de tutelle, **la CFDT a toutefois obtenu que le budget dédié aux mesures de promotion soit augmenté.**

 Le budget évolue de 0,8% à 1,1% de la Masse Salariale, soit 9 Millions € supplémentaires.

Cette année, l'instruction nationale donnera obligation à ce que 0,8% de l'enveloppe soit exclusivement dédié aux mesures de promotions pérennes (changements de coefficient, relèvements de traitement pour les agents en fin d'amplitude).

C'est une véritable évolution ! Chaque année environ 20% de ce 0,8% était amputé unilatéralement par la Direction pour l'attribution de primes.

 La CFDT a également demandé et obtenu un suivi régional pour le contrôle de la conformité de l'attribution de ces promotions.

 Pour la CFDT, cela constitue une réelle avancée : le budget des mesures de promotion n'avait jamais pu dépasser 0,8% de la Masse Salariale !

Contrairement au message porté par certaines Organisations Syndicales, cette année : NAO n'est pas égale à 0 !

 La CFDT portait également des revendications sur l'aide aux transports et sur la responsabilité environnementale et sociétale de Pôle Emploi : elles seront abordées dans la négociation du prochain accord QVT à partir de juin.

**=> La CFDT veut faire évoluer le pouvoir d'achat des agents de Pôle Emploi :
la prime d'intéressement y participe également.
Rappelons-le, c'est aussi une prime collective !
Vous aurez l'occasion de vous exprimer à ce propos en juin...**